

Portrait social

Caf de l'Ardèche

Données 2024



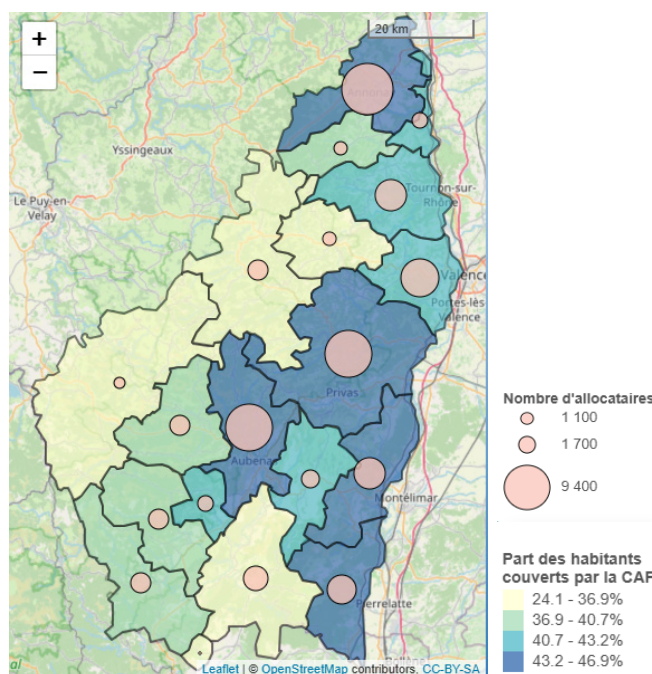
La population Ardéchoise est de **333 230 habitants**, dont 140 200 sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit **42 %** de la population totale. Sur le territoire, ce taux varie de **24 % à 47 %** selon les communautés de communes.

La proportion des couples avec enfants (**35%**), des personnes isolées (**45%**), des couples sans enfant (**5%**) et des familles monoparentales (**15%**) est à un niveau proche de celui de la moyenne nationale.

450 étudiants bénéficient d'une aide, soit moins d'**1 %** de l'ensemble des allocataires (**5 %** au niveau national).

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et la réduction des inégalités de revenu. **11 %** des allocataires ont la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales (**15 %** au niveau national). **19 910 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus** avec un niveau de vie inférieur à 1 307 € par unité de consommation. **Dans ces foyers précaires vivent 18 810 enfants.**

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 30/06/2024 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire. Insee RP 01/01/2022

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf de l'Ardèche



Petite
enfance



Enfance et
parentalité



Logement et
cadre de vie



Solidarité
et insertion



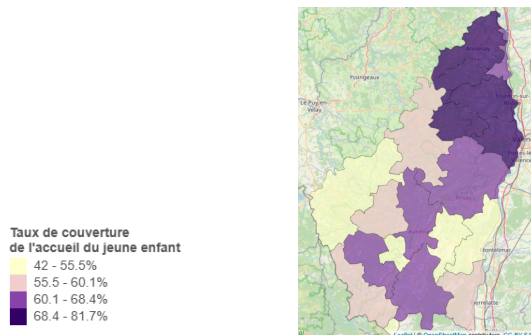
Zoom sur l'évolution du
nombre d'allocataires
par type de prestation



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2022



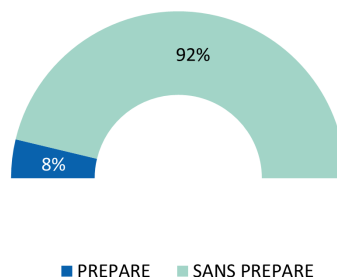
Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2022 © IGN © Geofla 2.0.2022

La Caf de l' Ardèche soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles.

En 2022, dernière année disponible, **5 620 places sont disponibles pour les familles**. L' Ardèche, avec **65 places offertes pour 100 enfants**, se situe juste au dessus de la moyenne nationale .

Majoritaires sur le département, les assistants maternels en proposent **3 250 places**, soit **58 % de l'ensemble des places offertes** (52 % au niveau national).

Enfants couverts par la prestation PreParE



Source : Caf 2024

Pour les familles souhaitant interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant, une réponse leur est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) :

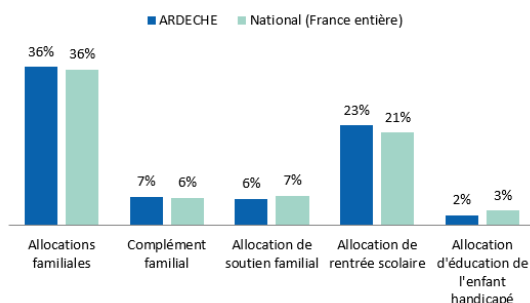
570 enfants ont des parents qui la perçoivent, soit 8 % des enfants de 0 à 2 ans.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations



Source : Caf 2024

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- **36 % des allocataires bénéficient des allocations familiales**, versées à partir du deuxième enfant, et **7 %** obtiennent un complément familial,
- **23 % reçoivent une aide** visant à assumer le coût de la **rentrée scolaire** pour les enfants (**13 430 familles**).
- **6 % perçoivent l'allocation** destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents (**3 530 familles**).
- **2 %** sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à **un enfant handicapé** (**1 360 familles**).

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

Les structures financées en 2024



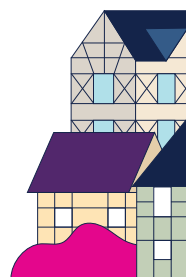
Source : Caf 2024

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents

Laep : Lieux d'accueil enfants-parents

Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

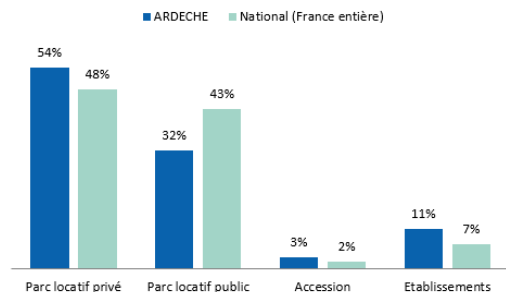




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2024

Au mois de juin 2024, **22 150 foyers ardéchois** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **41 950 personnes**, soit **13 %** de la population totale du département. L'Ardèche se caractérise par une proportion plus importante de bénéficiaires d'aides au logement dans le parc locatif privé (**54 %** en Ardèche, **43 %** au niveau national).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

		National
parc Locatif Privé	237 €	238 €
parc Locatif Public	198 €	220 €
Accédants	166 €	183 €
Établissement	204 €	211 €

Source : Caf 2024

Quelque soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs en Ardèche par rapport à la moyenne nationale, avec des écarts de -7 € à -22 €. Ces écarts pourraient s'expliquer par un niveau de loyer globalement plus bas et une structure socio-économique différentes (part importante de propriétaires, activité soutenue).



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- le versement du Revenu de Solidarité Active (Rsa) à **5 860 foyers** sur le territoire ardéchois dont **11 %** bénéficient du Rsa majoré.
- **20 930 allocataires** ardéchois bénéficiaires de la Prime d'Activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, soit 36 % des foyers allocataires ardéchois (33 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

5 860
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

17 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

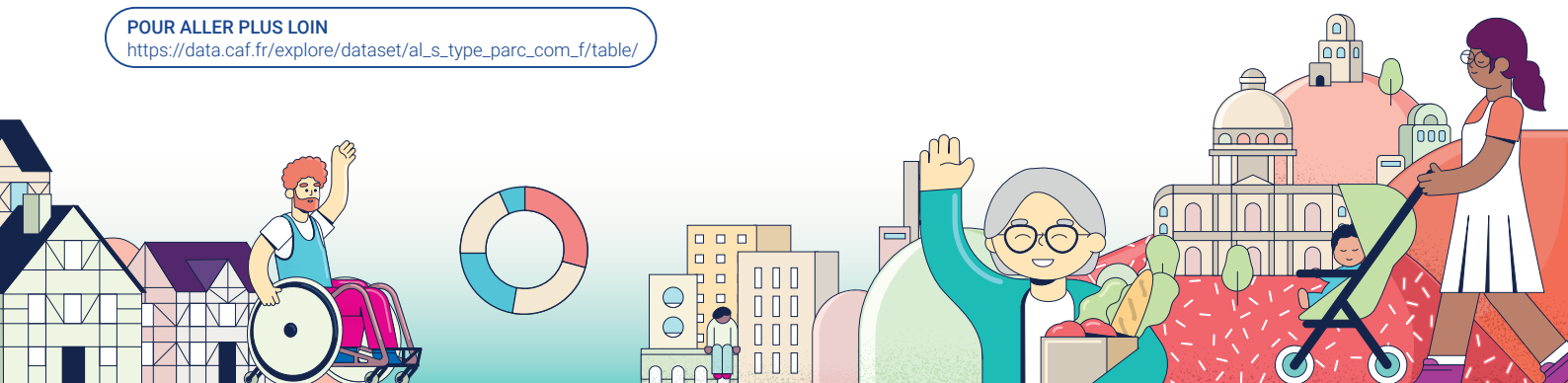
59 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

11 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/



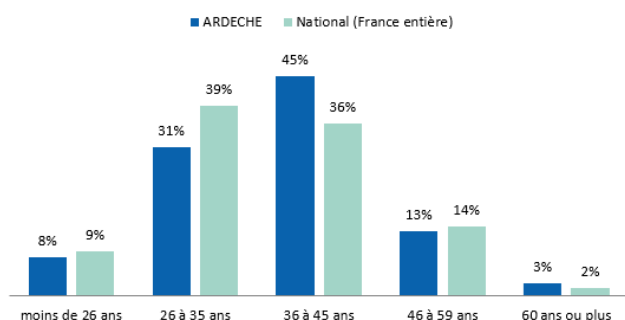
ZOOM | AVVC

Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales

151 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales en Ardèche, entre décembre 2023 et novembre 2024. Elles ont été au nombre de 35 085 sur la France entière. 50 % des bénéficiaires AVVC vivent en milieu urbain (76 % au niveau national). Sur ces douze mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de 131 960 €, pour un montant moyen par bénéficiaire de 874 € (890 € en moyenne nationale).

Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé plus le montant de l'AVVC est minoré.

Âge des bénéficiaires et composition familiale



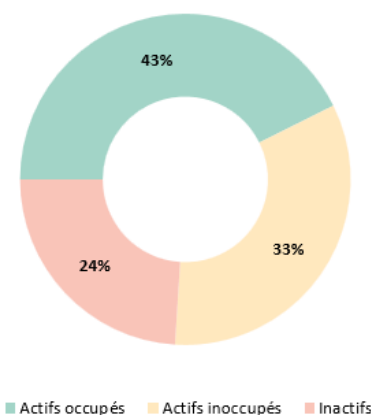
Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

• **31 %** des bénéficiaires vendéens ont entre **26 et 35 ans** et **45 %** entre **36 et 45 ans**.

• **26 %** des bénéficiaires n'ont **pas d'enfant**. La part des familles avec un enfant (29 %) est plus importante en Ardèche qu'au niveau national (26 %), et pour les familles de deux enfants et plus, la part ardéchoise est similaire à la part nationale (44,7 % vs 44,3 %).

• **27 %** des bénéficiaires ont au moins un enfant de moins de 3 ans (23 % au niveau national).

Activité des bénéficiaires



Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

43 % des allocataires de l'AVVC sont actifs avec un emploi. C'est moins que ce que l'on observe au niveau de la moyenne de la France entière (45%).

Précarité et Minima sociaux

	Part des bénéficiaires AVVC percevant le Rsa ou l'Aah	Part des bénéficiaires AVVC percevant la Ppa	Part des bénéficiaires AVVC sous le seuil de bas revenus
Ardèche	36 %	39 %	59 %
France	37 %	35 %	57 %

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

• **36 %** perçoivent le RSA ou l'AAH, soit une proportion plus faible que le niveau national (37 %),
• **39 %** sont bénéficiaires de la Prime d'activité (35 % au niveau national),
• **59 %** vivent sous le seuil de bas revenu (57 % au niveau national).